

C.G.T.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette
PARIS

F.S.M.

BULLETIN CONFÉDÉRAL

27 OCTOBRE 1950



N° 39 — Bi-mensuel

SOMMAIRE :

La bataille des salaires	2	Mouvement Ouvrier International	7
Vigilance et action de masse contre les provocations	4	Résolutions du C. C. N.	10
Contre les 18 mois, contre le rabiote	6	Note importante concernant la Sécurité Sociale	14

LA BATAILLE DES SALAIRES

AU moment où la bataille des salaires se développe chaque jour à travers toutes les branches d'activité, en faveur d'une revalorisation indispensable du pouvoir d'achat des masses travailleuses et sur la base de l'unité d'action rassemblant tous les intéressés sur le lieu même du travail : l'entreprise, et au moment où les discussions dans les commissions mixtes commencent enfin à s'engager, il est nécessaire de faire le point.

Trois caractéristiques essentielles doivent retenir l'attention de tous nos militants :

1° Le développement constant de l'unité d'action des travailleurs ouvrant les plus larges perspectives ;

2° Les manœuvres que multiplient contre cette unité grandissante, gouvernement, grand patronat et dirigeants scissionnistes, effrayés des conséquences de ce courant ;

3° La nécessité, pour les militants de la C.G.T., de savoir tout mettre en œuvre pour activer, élargir et concrétiser dans des actions effectives, la volonté d'union de tous les salariés, de consolider celle-ci pour la mettre hors de toutes les manœuvres de division.

Il en résulte que partout, dans tout le pays, dans toutes les branches industrielles, sur le plan national comme sur le plan régional, local et même d'entreprise, il convient de réclamer, conformément à la loi sur les Conventions Collectives, la réunion des commissions mixtes, afin d'y poser en premier lieu, en vue d'une solution immédiate, le problème de l'augmentation générale des salaires.

Mais il est évident que ces discussions ne peuvent avoir de résultats concrets satisfaisants, que si elles s'appuient sur l'action dans l'union la plus large de tous les travailleurs dans les entreprises.

Le problème de l'unité d'action reste donc le problème essentiel et décisif, celui qui doit concentrer tout l'effort de travail et d'intelligence.

Il devient chaque jour plus évident que la revendication des 17.500 francs par mois, soit 100 francs de l'heure minimum du manoeuvre, chiffre devant servir de base à la fixation des divers salaires hiérarchiques dans les Conventions Collectives, que la suppression des zones de salaires, des abattements d'âge, et que la revendication de l'échelle mobile, rallient l'unanimité des travailleurs. Cependant, précisons que rien ne doit être négligé pour, dans cette direction, activer et hâter le plus rapidement possible le rassemblement total des ouvriers dans les entreprises.

La voix des usines doit dominer la discussion des commissions mixtes.

Elle doit tendre vers la réalisation d'actions revendicatives marquant le plus de pas en avant possibles vers la réalisation intégrale des justes revendications des travailleurs.

Les 100 francs de l'heure ne sont nullement une revendication de propagande. C'est un objectif réalisable. Pour l'atteindre, il s'agit d'employer tous les moyens que peuvent imposer la situation, les rapports de forces dans l'immédiat et d'écouter la volonté des travailleurs.

Quand on approfondit la situation à travers nos diverses industries et dans chaque industrie à travers chaque branche ou entreprise, on s'aperçoit de son énorme diversité et complexité et, par conséquent, de la souplesse indispensable que cela nécessite.

Rien ne doit être négligé pour saisir le chaînon revendicatif immédiat qui, dans l'entreprise, permettra de grouper, vite et au maximum, tous les travailleurs et de les mener à la lutte victorieuse.

Car même si ce chaînon ne constitue parfois qu'un pas en avant encore éloigné de notre objectif des 100 francs de l'heure, base minimum, la victoire sur ce chaînon ne peut que faciliter la lutte vers notre objectif.

Par exemple, dans telle entreprise, ce chaînon peut être la lutte immédiate pour l'application rationnelle du minimum garanti fixé par le gouvernement, que les patrons n'appliquent pas ou appliquent mal.

Dans telle autre, c'est peut-être la revendication d'une augmentation de salaires proportionnelle soit de 20, 25 ou 30 %, qui permettrait le plus large et le plus rapide rassemblement.

Ailleurs, il est peut-être nécessaire d'adjoindre quelques petites revendications très sensibles aux ouvriers.

Il est bien entendu que de tels accords restent provisoires et que, non seulement, ils ne justifient pas l'abandon de la revendication des 100 francs de l'heure minimum dans les Conventions Collectives, mais ne constituent qu'une première étape vers sa réalisation.



Contre les manœuvres du gouvernement, du grand patronat et des dirigeants scissionnistes, le remède efficace, et essentiel, c'est l'organisation solide de l'unité d'action à la base dans l'entreprise, unité dans laquelle les inorganisés ont leur place pour qu'elle soit totale et effective et groupe la totalité des travailleurs.

Présentement, ces manœuvres sont de deux genres :

D'une part, faire traîner en longueur les discussions dans les commissions mixtes où la présence de la C.G.T. n'a pu être évitée, et où, l'unité revendicative des délégations ouvrières s'est réalisée. L'action unie des travailleurs dans les entreprises en viendra à bout si elle est organisée dans des Comités d'Action unissant tout le personnel.

D'autre part, d'autres manœuvres consistent à signer, sans la C.G.T., et avec des dirigeants scissionnistes, des accords provisoires, comportant de légères augmentations de salaires, accords que l'on chercherait, par la suite, à rendre définitifs pour torpiller la libre discussion des Conventions Collectives. Ces accords, dans la plupart des cas, renferment des clauses complémentaires, tendant à restreindre le libre exercice du droit syndical et à museler la classe ouvrière.

Il s'agit alors, tout en évitant de les signer, de prendre à titre d'acompte la légère augmentation des salaires accordée, et de s'en servir pour développer et continuer la lutte sur les justes revendications des travailleurs, en signalant qu'en fait, c'est là un premier résultat du rassemblement des ouvriers, même si celui-ci n'existe encore qu'en puissance.

Par contre, il convient de dénoncer devant les travailleurs, avec vigueur, les clauses restrictives du droit de grève (préavis avant la grève, etc.) qu'ils renferment, en insistant sur le fait que ces accords n'étant pas signés par la C.G.T., sont nuls et sans valeur.

Le C. C. N. des 11 et 12 octobre, face aux dangers de guerre qui dominent la situation, a tracé les importantes responsabilités et tâches du mouvement syndical dans la lutte pour les salaires, pour la paix, pour la signature de l'Appel de Stockholm, élargi par l'appel de Prague, pour la lutte contre le rabiote et les 18 mois, pour le grand succès des Assises du Deuxième Congrès Mondial des Partisans de la Paix, pour la lutte contre la répression et pour le renforcement de la C.G.T.

Vigilance et Action de masse contre les provocations

Au cours de son très important rapport au C.C.N., notre camarade Benoît FRACHON a insisté sur l'importance du document ci-dessous publié par la C.G.T. en date du 22 septembre.

« Non seulement, a-t-il dit, il reflète l'exacte vérité, mais on essaie déjà d'en appliquer les directives ».

A cet effet, nous avons jugé utile de grouper dans ce bulletin les différents documents publiés par le Bureau Confédéral dénonçant le complot contre la C.G.T. et appelant nos militants à la plus grande vigilance.

Le Bureau de la C.G.T. tient à informer l'opinion publique et notamment la classe ouvrière, des provocations ourdies sur notre sol par des agents d'une puissance étrangère.

Leurs agissements et les complicités dont ils jouissent sont tellement répugnants qu'ils indignent même les membres de leur propre entourage.

C'est ainsi que le Bureau de la C.G.T. a été très exactement informé des détails de leur nouveau complot contre la classe ouvrière.

Les deux personnages cités, Green et Irving Brown, sont bien connus comme agents d'exécution dans le mouvement ouvrier des expansionnistes fauteurs de guerre américains.

Le premier, président réactionnaire des syndicats américains A.F.L., est celui qui réclame sans cesse la guerre préventive d'agression contre l'U.R.S.S. (avec le sang des Français naturellement) ; il s'est vanté d'avoir dépensé des dizaines de millions de dollars pour combattre la classe ouvrière des pays d'Europe en essayant de désorganiser ses syndicats.

Le second est ce personnage suspect qui, depuis 1946, distribue en France des dollars sans compter à tous les aventuriers scissionnistes qui veulent bien agir pour le services du gouvernement américain.

Voici les faits :

« Green et Irving Brown ont établi un rapport, en collaboration avec des hommes de confiance des organisations scissionnistes. Ce rapport comporte une liste de plusieurs centaines de noms militants de la C.G.T. désignés comme communistes ou sympathisants.

« L'objet de ce rapport est d'examiner les moyens propres à permettre l'élimination de ces communistes et sympathisants du mouvement syndical.

« Pour aboutir à ce résultat **considéré comme indispensable dans les milieux américains**, William Green et Irving Brown suggèrent que des provocations policières soient organisées, afin de servir de prétexte à l'arrestation des militants à éliminer.

« Green et Brown sont d'avis qu'ainsi, les organisations principales de la C.G.T. pourraient être rapidement décapitées et qu'après l'arrestation des militants suspects, il serait possible d'organiser, au sein de la C.G.T., des élections, **contrôlées par les pouvoirs publics**, en exigeant des candidats aux divers postes dirigeants syndicaux, une déclaration préalable de non appartenance au Parti Communiste.

Ainsi, précisent Green et Irving Brown, la C.G.T.

pourrait être reprise en mains par Jouhaux et ses amis, ce que désirent vivement les milieux officiels des États-Unis ».

Ce rapport aurait été remis au Chef du gouvernement par ses auteurs.

*
**

En publiant ces informations, le Bureau de la C.G.T. signale que récemment, à Tarbes, un provocateur, agissant sous le couvert de son titre de militants F.O., a été démasqué publiquement.

Il faisait circuler des bruits suivant lesquels les militants locaux de la C.G.T. se préparaient à des attentats à l'explosif. Démasqué et contraint d'avouer, il a déclaré qu'il tenait ces « renseignements » de policiers de la Sûreté.

La confusion de ce provocateur n'empêche pas le fait qu'à Tarbes, une tentative fut faite d'application du plan criminel des Green et Brown.

Le Bureau de la C.G.T. est convaincu que la vigilance des travailleurs ainsi informés, réduira à néant les menées subversives des agents américains et de leurs complices.

Il est convaincu également que l'indignation s'exprimera dans l'opinion publique contre la cinquième colonne américaine qui agit en France comme en pays conquis. Les Français honnêtes ne manqueront pas de faire un rapprochement entre ces faits et les agissements, avant 1940, de la cinquième colonne hitlérienne qui, sous la direction d'Abetz, organisait publiquement la trahison et l'invasion de la France par les nazis avec la complicité de gouvernants, « fossoyeurs de la France », surtout occupés, alors, à prendre des mesures de répression contre la classe ouvrière.

Le Bureau de la C.G.T. s'adresse également aux syndiqués et militants honnêtes de F.O., à tous ceux qui luttent coude à coude avec leurs frères de misère dans les entreprises et les localités.

S'ils ont pu croire que la scission avait pour cause des questions de tendances, ils sont à même de juger que pour les principaux organisateurs de la scission et surtout pour ses inspirateurs américains, il s'agit de mater les travailleurs, de les réduire à la misère et à l'état de serfs coloniaux au service des milliardaires américains.

Le Bureau de la C.G.T. prendra toutes dispositions pour informer les syndiqués et tous les travailleurs des États-Unis du rôle de bas provocateurs de Green et Irving Brown.

25 Septembre 1950

A la suite de nos révélations sur le plan de provocations policières ourdies par les agents de la cinquième colonne américaine en France, un journal gouvernemental du matin a réagi comme s'il se sentait visé lui-même et pris la main dans le sac.

Il s'est livré à une méprisable diversion qui montre bien que les ennemis de la classe ouvrière n'hésitent pas dans le choix des moyens.

En falsifiant grossièrement les textes des décisions de la C.G.T. et des organisations confédérées, ce journal gouvernemental démontre simplement combien nous avons eu raison de dénoncer publiquement la provocation.

D'autre part, M. William Green a formulé, devant les délégués de son Congrès, un démenti embarrassé qui constitue une espèce d'aveu.

L'auteur du plan de provocation fait en effet suivre son démenti de l'affirmation que ce sont les syndicalistes français qui chasseront eux-mêmes les communistes. C'est-à-dire, pour Green et ses complices, tous les militants qui ne se soumettent pas aux injonctions des fauteurs de guerre américains.

Or, Green, Brown et leurs complices français savent parfaitement qu'en dépit des appuis réactionnaires, gouvernementaux et patronaux, en dépit des dizaines de millions de dollars dépensés à cet effet, leurs manœuvres de division et leurs agressions contre la C.G.T. ont subi un échec retentissant.

Ils savent très bien que l'autorité et l'influence de la C.G.T. et de ses dirigeants ne cessent de grandir dans les rangs de la classe ouvrière française.

D'où l'élaboration du plan provocateur pour réaliser par d'autres moyens ce que *désirent si vivement les milieux officiels américains.*

Le démenti de M. William Green signifie simplement sa peur d'être démasqué devant les travailleurs de sa propre organisation comme agent provocateur au service de la classe ouvrière.

Il est vrai que les travailleurs des Etats-Unis n'aiment pas davantage que les ouvriers français les agents provocateurs glissés dans leurs rangs.

*
**

Le Bureau Confédéral maintient intégralement tous les termes de son communiqué.

Il y ajoute l'information suivante :

Depuis que le plan de provocation des agents de la cinquième colonne américaine a été remis entre les mains de qui-de-droit, des policiers de la sûreté sont chargés d'exercer sur des militants de la C.G.T. une surveillance ignominieuse.

En particulier, ils se rendent aux alentours de leurs domiciles où ils cherchent à se renseigner sur leurs habitudes, notamment sur les heures de rentrée et de sortie.

Ceci, de toute évidence, en vue de leur éventuelle arrestation à la suite de provocations policières suggérées par MM. Green, Brown et leurs complices français.

Le Bureau de la C.G.T. met au défi MM. Queuille et Thomas de démentir cette affirmation.

Il insiste à nouveau auprès de tous les militants et de tous les travailleurs sur la nécessité de la vigilance.

Il demande à l'ensemble de la classe ouvrière de veiller sur ses organisations et militants et d'être prête à tout instant à les défendre en masse contre toute tentative d'agression des ennemis du peuple et de la liberté.

14 Octobre 1950

Le Bureau de la C.G.T. dénonce devant l'opinion publique et notamment devant tous les travailleurs la provocation caractérisée que constitue le dernier communiqué du Bureau national de l'organisation F.O.

En inventant de toutes pièces un prétendu appel à l'illégalité et à l'insurrection de la Confédération Générale du Travail, les dirigeants de cette organisation apportent une preuve nouvelle de l'existence du plan de provocations soumis au gouvernement par les agents américains Brown et Green et leurs complices scissionnistes français.

Des inventions de ce genre entrent en effet dans le cadre du plan provocateur qui prévoit :

« L'arrestation de quelques centaines de militants de la C.G.T. à l'aide de provocations policières. »

Le Bureau Confédéral met au défi les provocateurs de citer un seul texte de la C.G.T. qui approche, même de loin, les affirmations provocatrices du Bureau de F. O.

Cette nouvelle manifestation de l'existence d'un complot contre la classe ouvrière doit confirmer cette dernière dans la nécessité d'une vigilance de tous les instants.

Elle exige un nouvel appel à l'union de tous les tra-

vailleurs pour qu'ils assurent la défense en masse et constante de leurs organisations et de leurs libertés ouvrières.

C'est également un avertissement supplémentaire aux travailleurs pour qu'ils organisent la défense de leurs militants contre la répression gouvernementale et patronale et contre les bandits organisateurs d'attentats, contre lesquels les dirigeants nationaux de F.O. n'élèvent pas la moindre protestation.

Les travailleurs avertis ne prendront pas seulement des mesures de défense, ils dévoileront eux-mêmes et mettront la main sur les assassins à gages que la police n'arrête jamais.

Par cette provocation scandaleuse, la direction nationale de F.O. poursuit également le but de troubler les manifestations d'unité d'action qui se multiplient dans tout le pays et toutes les entreprises en vue d'imposer l'augmentation générale des salaires.

Le Bureau de la C.G.T. est convaincu que tous les travailleurs, y compris les syndiqués et militants de base F.O., feront justice de ces manœuvres honteuses et qu'ils renforceront les liens fraternels qui les unissent dans le dur combat pour le pain, la paix et la liberté.

Contre les dix-huit mois Contre le rabiote !

Fidèle à ses traditions de lutte contre la guerre, la C.G.T. a pris l'initiative de proposer la constitution d'un COMITE D'ACTION POUR L'ORGANISATION DE LA LUTTE CONTRE LE SERVICE MILITAIRE DE 18 MOIS ET LE RABIOTE qui a reçu l'accord des organisations suivantes :

La Confédération Générale du Travail,
Le Parti Communiste Français,
Le Parti Socialiste Unitaire,
L'Association Républicaine des Anciens Combattants,
L'Union de la Jeunesse Républicaine de France.

Nos camarades trouveront ci-dessous l'appel au Peuple de France lancé par ce Comité d'Action.

APPEL AU PAYS,

PEUPLE DE FRANCE,

La guerre est à notre porte.

Dans le passé, l'élévation de la durée du service militaire a toujours précédé de peu l'entrée en guerre de notre pays. Ce furent les trois ans à la veille de la guerre de 1914 et les 2 ans avant la guerre de 1939.

Or, le Gouvernement a décidé de porter la durée du service militaire à 18 mois. La classe 49-2 qui était libérable fera trois mois de rabiote.

Dès la rentrée parlementaire, le Gouvernement veut faire ratifier ces mesures par les Chambres.

C'est le premier pas vers les deux ans, comme en Angleterre, comme en Belgique.

Ces mesures sont dictées par le Gouvernement américain à tous les pays du pacte atlantique, pacte d'agression.

PEUPLE DE FRANCE,

Le service de 18 mois ou de 2 ans, c'est la guerre. C'est l'intensification de la guerre colonialiste et criminelle au Viet-Nam ;

C'est l'intensification de l'aide à l'agression américaine en Corée ;

C'est l'accélération des préparatifs de la troisième guerre mondiale.

PEUPLE DE FRANCE,

Le service militaire de 18 mois signifie :

— Une misère acruée dans les foyers ouvriers ;

— Une aggravation considérable des charges pour les paysans, pour les artisans, pour les commerçants.

Avec les centaines de milliards des dépenses militaires, satisfaction légitime peut être donnée aux revendications des travailleurs aux Anciens Combattants, aux marins.

PEUPLE DE FRANCE,

qui ne veux pas la guerre, tu dois répondre

PAS DE RABIOTE,

A BAS LES 18 MOIS,

VIVE LA PAIX.

Fidèles à leurs traditions, à celles de Jaurès et de Guesde, les organisations ci-dessous appellent à la lutte contre les 18 mois, contre la misère, contre la guerre.

FRANÇAISES ET FRANÇAIS DE TOUTES OPINIONS,

Unis dans un même refus, dressez-vous dans des manifestations puissantes, signifiez par des délégations à vos élus, votre volonté de voir la jeunesse laborieuse reprendre sa place au travail : à la terre, dans les ateliers ou dans les bureaux.

Que partout, de la grande entreprise au plus petit village, s'organise la protestation et l'action par des meetings, des pétitions, des manifestations.

Que partout résonne la volonté populaire.

PAS DE RABIOTE,

A BAS LES 18 MOIS,

POUR LA PAIX.

Le Comité d'Action contre les 18 mois et le rabiote.

Le 21 septembre 1950.

Mouvement International Ouvrier

Conférence Internationale des Travailleurs de la Mine et de la Métallurgie sur le Plan Schuman

PARIS, 22, 23, 24 SEPTEMBRE 1950

RESOLUTION

Réunis en Conférence Internationale à Paris, les 22, 23 et 24 septembre 1950, à l'appel des Unions Internationales des Mineurs et des Métallurgistes (Départements Professionnels de la F.S.M.),

Les délégués des Mineurs et Métallurgistes et d'autres représentants des populations laborieuses et d'Italie, de Grande-Bretagne, de France, de Hollande, de Belgique, du Luxembourg et de la Sarre,

Constatent que le plan dit Schuman vise à mettre en place un cartel international pour concentrer la production d'acier et de charbon de l'Ouest Européen, en vue de créer un puissant arsenal de guerre Germano-Américain dans le but :

a) d'augmenter les profits des grands capitalistes au détriment des conditions de vie et de travail de la classe ouvrière, ainsi qu'au détriment des populations laborieuses, notamment des petits industriels, commerçants, artisans et paysans menacés de ruine et de faillite ;

b) d'accélérer les préparatifs militaires, notamment par le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, où, par la volonté des fauteurs de guerre internationaux, les revanchards et anciens nazis détiennent les principaux leviers de commandes, dans le but de déclencher l'agression contre les pays libérés de l'exploitation capitaliste, et d'asservir toutes les nations ;

c) de renforcer l'appareil de répression capitaliste contre la classe ouvrière, ses syndicats de classe libres et indépendants, et ses militants, ainsi que contre toutes les populations laborieuses et leurs organisations démocratiques et progressistes, en soutenant et en encourageant les diviseurs et les dirigeants de l'Internationale Jaune, et en ressuscitant les méthodes de provocation et de terreur des organisations et des hommes du fascisme.

Les délégués considèrent que :

Face à ce plan, fomenté par les marchands de canons, à la tête desquels sont les rois américains de la Finance, il faut opposer les forces unies des travailleurs et des peuples qui, déjà, en subissent les lourdes conséquences et sont appelés à en faire tous les frais.

Considérant que l'action unie doit se développer et s'intensifier, les délégués à la Conférence proposent d'agir immédiatement dans le sens suivant :

— Populariser largement la présente résolution,
— Editer affiches, tracts et journaux et exiger la tenue d'assemblées populaires pour y discuter les questions du plan Schuman, afin d'alerter les travailleurs et la population,

— Partout où les conditions sont réalisables, au cours de chaque assemblée ou conférence communes des métallurgistes et mineurs, élargies à la population, constituer de larges comités d'action contre le plan Schuman,

— S'opposer énergiquement à toute fermeture de mine ou d'usine et à tout renvoi de personnel, ainsi qu'à tout chômage même partiel,

— Lutter pour de meilleurs salaires, pour l'amélioration ou l'établissement de régimes de retraite et de congés payés, pour la réduction des heures de travail sans diminution de salaires, pour les libertés syndicales et démocratiques, pour la réduction des impôts, contre l'abaissement des prix de tâches ou aux pièces, contre l'accélération des cadences et la surexploitation et contre la répression ;

— S'élever contre les mesures entravant le commerce avec les pays du secteur socialiste,

— S'opposer aux préparatifs et aux fabrications de guerre, en luttant contre l'augmentation du temps de service militaire, contre le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, contre l'importation de matériel de guerre américain, en luttant pour le plein emploi à des fabrications utiles aux populations contre les productions de guerre,

— Lutter contre les guerres coloniales, l'oppression des peuples et pour leur indépendance,

— Multiplier les contacts fraternels et directs, entre les pays, à l'exemple de ceux qui se réalisent entre les travailleurs français et allemands, à la suite de l'appel commun de leurs centrales syndicales.

En outre, les délégués décident :

1° De faire du 15 novembre 1950 une journée

internationale d'action contre le plan Schuman et ses néfastes conséquences.

Les formes d'action étant illimitées, ils précisent qu'au cours de cette journée, dans chaque mine, usine, localité, région ou pays, l'action pourra prendre les formes les plus variées en rapport avec chaque situation particulière.

2° De donner mandat aux deux Unions Internationales des Métallurgistes et des Mineurs, de préparer cette journée et de maintenir un contact étroit avec les délégués ayant participé à la Conférence et dont les syndicats ne sont pas adhérents à l'une ou l'autre des deux Unions Internationales. Cela en vue de coordonner l'action qui devra se poursuivre et s'amplifier, ainsi que pour aider à l'échange d'expériences et de contacts entre les différents pays et pour organiser la solidarité commune.

La lutte contre le plan Schuman doit former un

seul combat unissant toutes les couches de la population.

Aucune barrière ni division ne peut s'opposer à ce que tous ceux qui sont prêts à lutter pour la défense de leurs intérêts professionnels et nationaux soient unis.

Les délégués à la Conférence déclarent que la lutte contre le plan Schuman est un aspect du combat général que mènent les travailleurs et les peuples du monde entier pour sauver la Paix contre les plans criminels des fauteurs de guerre.

Les intérêts nationaux et l'internationalisme prolétarien ne pouvant mieux se confondre que dans l'action pour faire échouer le plan Schuman, les délégués à la Conférence appellent les travailleurs et les masses laborieuses de Grande-Bretagne, d'Allemagne, de Belgique, de France, du Luxembourg, de Hollande, de Sarre et d'Italie, à faire du 15 novembre 1950 une grande journée d'action contre les plans de guerre, de misère et d'oppression.

EVOLUTION DU CHOMAGE

Chiffres Officiels - Bulletins de l'O.N.U.

(Moyennes mensuelles)

PAYS	1945	1946	1947	1948	1949	Fév. 1950	Juin 1950
Etats-Unis	1.040.000	2.270.000	2.141.000	2.064.000	3.395.000	4.684.000	3.384.000
Canada	—	143.000	98.000	103.000	137.000	312.000	—
Grande - Bretagne	120.400	391.900	281.100	307.800	338.000	403.400	307.800
Italie	1.324.763	2.098.257	1.752.818	2.421.973	2.500.000	—	2.400.000
France	15.800	15.700	7.400	16.700	39.700	58.900	59.000
Belgique	144.600	67.200	67.700	130.400	234.900	264.300	210.000
Pays-Bas	—	53.100	30.700	29.000	62.300	104.800	85.000
Suède	36.300	27.600	24.400	25.100	23.800	37.500	19.000
Norvège	9.200	12.200	8.500	7.100	7.700	15.700	4.500
Finlande	3.200	3.500	4.200	6.000	25.700	54.900	9.000
Danemark	46.700	27.600	28.800	27.600	59.000	113.200	25.000
Allemagne de l'Ouest	—	824.000	631.200	591.800	1.263.000	1.982.000	1.600.000
Autriche	—	74.100	52.800	54.600	91.200	189.400	100.000
Irlande	34.000	35.100	33.300	35.100	34.900	38.000	26.800
Espagne	148.000	178.200	138.800	117.000	160.100	162.700	169.000
Suisse	6.500	4.300	3.500	3.000	8.100	20.400	4.400

Communiqués du Comité d'Action pour l'organisation de la lutte contre les 18 mois et le rabiote

26 SEPTEMBRE 1950

Le Comité d'Action pour l'organisation de la lutte contre le service militaire de 18 mois et le rabiote, s'est réuni le 26 septembre 1950 au siège de la C.G.T.

Il se félicite de l'ampleur du mouvement de protestation, du magnifique succès de la manifestation de Buffalo du 24 septembre et de la constitution des Comités d'action dans de nombreux départements.

Il appelle :

1° Au développement et au renforcement de l'action

contre le service militaire de 18 mois et le rabiote ;

2° A la constitution de Comités d'action dans toutes les villes et tous les villages ;

3° A l'organisation de meetings de protestations partout.

Il demande aux Comités d'action de prendre toutes mesures pour la diffusion de l'appel « Au Peuple de France » lancé par le Comité National d'action et pour le collage des affiches dans tous les villages et villes de France.

4 OCTOBRE 1950

Le Comité national d'action pour l'organisation de la lutte contre le service militaire de 18 mois et le rabiote, s'est réuni le 3 octobre au siège de la C.G.T.

Il enregistre avec satisfaction les initiatives de toutes natures tendant à élargir les bases de l'immense protestation populaire à l'exemple du Comité d'action réalisé entre les organisations départementales U.J.R.F., J.O.C.F., U.J.F.F. dans la Loire et de l'appel des ouvriers de chez Renault, signé par la C.G.T., la C.F.T.C., le Parti Communiste Français, le Mouvement Populaire des Familles, la J.O.C.F.

Il prend acte avec satisfaction de l'opposition formelle au service de 18 mois de nombreux maires, conseillers généraux et parlementaires de tous les partis et de toutes les tendances.

Il salue la lutte courageuse des soldats contraints au rabiote et assure la solidarité agissante de toute la population, ceux qui sont emprisonnés et victimes de la répression.

Le Comité d'Action pour l'organisation de la lutte contre les 18 mois et le rabiote appelle :

— au renforcement et à l'élargissement du mouvement de protestation,

— à l'envoi de délégations auprès des maires, des conseillers généraux et des parlementaires pour leur demander de s'associer à leur lutte et de s'opposer par tous leurs moyens au vote de la loi qui va venir devant l'Assemblée au début de la session parlementaire le 17 octobre.

Il demande au peuple de France de soutenir activement et de participer unanimement à la journée nationale de lutte contre les 18 mois et le rabiote organisée par l'U.J.R.F., le 7 octobre prochain.

Considérant l'action menée et les perspectives du mouvement, le Comité d'Action considère que la protestation populaire sans cesse plus forte, peut et doit empêcher la ratification de cette mesure par le Parlement.

Il appelle le Peuple de France à faire entendre sa volonté.

PAS DE RABIOTE ! A BAS LES 18 MOIS ! VIVE LA PAIX !

11 OCTOBRE 1950

Le Comité National d'Action pour l'organisation de la lutte contre les 18 mois communique :

L'approbation par le Conseil des Ministres du projet de loi sur les 18 mois que Jules Moch doit présenter devant l'Assemblée Nationale, suscite une émotion croissante et une volonté soutenue de ne pas permettre le vote de cette loi.

Le Comité National d'Action pour l'organisation de la lutte contre les 18 mois et le rabiote enregistre avec satisfaction l'opposition formelle de nombreux Maires, Conseillers Généraux et Parlementaires de tous les partis et de toutes tendances.

Il appelle le peuple de France à faire plus encore, à multiplier les délégations auprès des élus, à signifier aux députés qu'il ne veut pas des 18 mois et du rabiote.

Il salue la lutte courageuse des soldats dans les ca-

sernes, ainsi que celle des jeunes du contingent qui vont être incorporés et les assure de la solidarité agissante du peuple de France. Le Comité d'Action appelle tous les Français et Françaises à intensifier l'action pour les empêcher de subir le rabiote, de faire 18 mois ou 2 ans de service militaire.

Il proteste avec force contre la décision gouvernementale de considérer comme ayant un caractère subversif les affiches du Comité d'Action contre les 18 mois et le rabiote.

Il proteste contre la lacération par les forces de police de ces affiches, en violation de la Constitution et des libertés démocratiques et s'élève contre ces méthodes de caractère fasciste.

Le Comité d'Action appelle le Peuple de France à lutter, uni, contre ces procédés, afin de ne pas permettre les 18 mois et le rabiote.

des écoles, dans les casernes et au cours des conseils de révision, le Comité National d'Action contre les 18 mois et le rabiote, attire l'attention des parlementaires sur la responsabilité qui serait leur, s'ils votaient une telle loi.

Il appelle l'ensemble des Françaises et des Français à concrétiser leur opposition, leurs protestations, leur colère, par le vote et l'envoi de résolutions et télégrammes à tous les élus, par l'organisation de nombreuses et larges délégations auprès des différents groupes parlementaires, exprimant la volonté de tout le peuple de France qui n'accepte pas, n'acceptera jamais ni les 18 mois, ni le rabiote, ni la guerre.

C.C.N. des 11 et 12 Octobre

RÉSOLUTIONS

Action pour la Paix

Le Comité National Confédéral réuni les 11 et 12 octobre à Paris, salle de la Grange-aux-Belles, ayant examiné les caractéristiques essentielles de la situation économique et politique de notre pays, est amené à faire une fois de plus la constatation qu'elle est entièrement dominée par l'accentuation de la politique de préparation à la guerre.

Cette précipitation dans la préparation à l'agression contre l'U.R.S.S. et les pays de démocratie populaire se caractérise par :

- 1° L'augmentation constante des dépenses militaires, la course aux armements dont le poids de plus en plus considérable écrase le pays, développe la misère dans les classes laborieuses ;
- 2° Par la prolongation du service militaire à dix-huit mois et le rabiote imposé à la classe libérable contre lesquels s'élève le peuple français ;
- 3° Par le glissement de plus en plus rapide vers une économie de guerre étouffant la production de paix et développant le chômage et la misère ;
- 4° Par la poursuite des opérations militaires en Indochine, opérations qui se traduisent présentement par des désastres militaires importants dont le pays supporte les douloureuses conséquences.

Pendant ce temps, sous la poussée des impérialistes américains, les provocations à la guerre se multiplient chaque jour, utilisant l'agression militaire de Corée et d'Indochine, aggravant les dangers de guerre.

Cependant le C.C.N. tient à affirmer que si les dangers de guerre croissent, il convient surtout de prendre conscience de l'ampleur grandissante et de plus en plus puissante des forces de paix à travers le monde et dans notre pays.

Les progrès du développement de l'action des Combattants de la Paix, les succès qu'il faut poursuivre dans la signature de l'Appel de Stockholm, l'acquiescement des combattants de la paix de Roanne sous la pression de la population en sont les manifestations caractéristiques.

Il est faux de croire que la guerre est fatale, le sort de la paix est entre les mains des populations du monde qui ne veulent pas la guerre et qui, malgré l'oppression et la répression des fauteurs de guerre, témoignent chaque jour avec succès la vigueur grandissante et effective de leur action pour la paix qui s'appuie sur les forces pacifiques de l'U.R.S.S., de la Chine et des Démocraties Populaires.

Le C.C.N., fidèle continuateur de l'action constante de la C.G.T. depuis sa fondation, appelle tous les tra-

vailleurs à se dresser de plus en plus unis contre la politique de guerre du gouvernement.

Le devoir des Syndicats et des militants est de lutter quotidiennement pour les revendications et d'agir pour la défense de la paix qui est la chose essentielle du moment.

L'action grandissante des forces de paix à travers le monde inquiète les fauteurs de guerre ; c'est pourquoi ceux-ci développent leur politique de provocation, de répression, allant jusqu'à accentuer cyniquement les mesures de fascisation du pays par la constitution d'une milice à caractère nettement fasciste.

En conséquence, le C.C.N. appelle tous ses militants à grouper et à unir tous les travailleurs pour :

- 1° Renforcer le collectage des signatures pour l'Appel de Stockholm en rattrapant les retards partout où il en existe ;
- 2° A organiser des Comités de Défense de la Paix dans toutes les entreprises qui n'en ont pas encore et aider au fonctionnement de ceux qui existent ;
- 3° A organiser dans toutes les entreprises, en accord avec tous les partisans de la paix, la préparation des Assises Départementales, en vue du Deuxième Congrès Mondial des Partisans de la Paix ;
- 4° A développer les protestations de masse contre les agresseurs américains en Corée, contre la participation de la France à cette criminelle agression ;
- 5° A poursuivre, en l'intensifiant, l'action contre la sale guerre du Viet-Nam, en réclamant le retrait du Corps Expéditionnaire ;
- 6° En développant de toutes leurs forces l'action des masses dans les entreprises et les localités contre les 18 mois et le rabiote ;
- 7° En accentuant la lutte contre la fabrication et le transport du matériel de guerre ;
- 8° En ne tolérant pas la constitution de ligues fascistes sous forme de milice dans les entreprises et les localités de France ;
- 9° D'intensifier l'application des directives sur l'accord passé entre la C.G.T. et la Fédération des Syndicats libres allemands.

En luttant contre la transformation de notre économie en économie de guerre.

Le C.C.N. approuve le rapport fait par le camarade Benoît Frachon, et confirme la position prise par le

Salaires - Conventions Collectives

Bureau Confédéral et la Commission Administrative sur les revendications suivantes :

- Les 17.500 francs par mois, soit 100 francs de l'heure comme minimum de salaire garanti pour le manœuvre le moins payé ;
- L'alignement hiérarchique des salaires des autres catégories de travailleurs en partant de ce salaire minimum ;
- La suppression des abattements de zones et des abattements d'âges et l'application intégrale du principe « A travail égal, salaire égal » ;
- L'échelle mobile des salaires.

Le C.C.N. constate avec satisfaction l'unanimité de la classe ouvrière pour obtenir ces revendications et le développement de l'unité d'action pour les faire aboutir.

Il enregistre, en outre, l'élargissement des luttes et des succès qu'elles ont obtenus pour des augmentations provisoires des salaires.

Il dénonce les manœuvres patronales et les tenta-

tives de division poursuivies à propos de ces augmentations provisoires, manœuvres qui se sont heurtées au bon sens et à la volonté d'unité de la classe ouvrière.

Le C.C.N. invite toutes les organisations confédérées à prendre la tête des mouvements pour les augmentations de salaires, mêmes provisoires, tout en poursuivant l'action pour l'aboutissement de la revendication des 17.500 francs et la conclusion des Conventions Collectives.

Il invite la classe ouvrière à soutenir activement les délégués de la C.G.T. dans leur action au sein des Commissions mixtes des Conventions Collectives et à s'organiser dans l'unité la plus complète pour réaliser toutes actions qui s'avèreraient nécessaires pour briser les résistances patronales.

Le C.C.N. approuve les revendications des fonctionnaires et des travailleurs des services publics ainsi que les légitimes revendications des travailleurs de l'agriculture et assure les uns et les autres de son entière solidarité.

Programme économique de la C. G. T.

Le Comité Confédéral National constate que la vie économique, sociale et politique de la France est actuellement dominée par le passage à l'économie de guerre comme développement de l'agression américaine en Corée.

Le C.C.N. rappelle comment cette situation a été préparée, ainsi qu'il l'avait prévu dès octobre 1947, par trois années de politique marshallienne et plus précisément par la réduction et le blocage des salaires réels, le freinage de la reconstruction et le sabotage du plan de modernisation et d'équipement, la politique de libération des échanges et de préparation de l'union douanière franco-italienne et du pool franco-allemand du charbon et de l'acier, enfin, la compression des dépenses civiles et la politique de restriction de crédits conjuguée avec l'augmentation des dépenses militaires. Ces mesures ont développé le chômage, la mévente, la crise agricole, la concentration capitaliste, l'évasion des capitaux et l'implantation de capitaux étrangers, comme fondements économiques d'une politique de réaction et de répression, d'abandon des intérêts nationaux, d'aliénation de l'indépendance nationale et de guerre au Viet-Nam et d'orientation vers la guerre contre l'Union Soviétique et contre les démocraties populaires.

Le passage à l'économie de guerre, aujourd'hui décidé par le Gouvernement sur l'injonction de ses maîtres américains, signifie, de l'aveu même du Président du Conseil, dans son discours de Strasbourg :

- 1° L'augmentation de la durée du service militaire et le développement des fabrications et des approvisionnements de guerre au détriment des ac-

tivités, des fabrications et des importations nécessaires pour nourrir, vêtir et loger décemment la masse des Français, au détriment de la reconstruction et des investissements productifs, au détriment des exportations nécessaires aux territoires d'Outre-Mer et à l'équilibre des échanges avec l'étranger ;

- 2° L'aggravation du déficit des finances publiques, l'inflation, la hausse des prix, de nouvelles baisses des salaires réels et de nouvelles épreuves pour la paysannerie laborieuse et pour les classes moyennes ;
- 3° L'alourdissement d'une fiscalité injuste et un retour offensif du dirigisme capitaliste, sous la férule des maîtres américains, avec des perspectives de rationnement draconien pour la population laborieuse, de pouvoirs et de profits accrus pour les trusts ;
- 4° De nouveaux développements de la politique réactionnaire et notamment l'aggravation de la répression ;
- 5° Un pas important dans la voie de la guerre contre l'Union Soviétique et contre les démocraties populaires.

Une telle politique est incompatible avec une amélioration sérieuse et durable de la condition ouvrière. Elle est présentée au pays comme susceptible de remédier à la crise et au chômage, alors qu'elle ne peut, à l'évidence, qu'aggraver les conditions de vie écono-

miques, sociales et politiques de la classe ouvrière et des classes moyennes, alors que ce sont les développements de la crise générale du capitalisme qui poussent dans la voie de l'économie de guerre et de la guerre, et que chaque pas en avant dans cette voie en appelle un autre en développant les conditions d'une crise et d'un chômage aggravés.

✱

Face à une telle situation et à de telles menaces, sa mission de défense des intérêts ouvriers et sa tradition de lutte pour la paix dictent à la C.G.T. le devoir de proposer des mesures économiques susceptibles de s'opposer tout à la fois à l'aggravation de la crise et du chômage et au développement des fabrications et de l'économie de guerre, des mesures tendant à assurer effectivement à chaque travailleur, conformément à la Constitution, « le droit d'obtenir un emploi », et cela non pas en préparant une nouvelle guerre, mais en réparant les dommages causés par la précédente guerre en améliorant les conditions de vie de la masse des Français et en développant le progrès économique et social.

C'est dans cet esprit que le C.C.N. est amené à rappeler et à préciser comme suit le programme économique constructif de la Confédération Générale du Travail.

I. — ENTREPRENDRE DES TRAVAUX PACIFIQUES DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL.

- Doubler le rythme actuel de la reconstruction immobilière des dommages de guerre.
- Entreprendre, en outre, la réalisation par les Offices Publics d'Habitations à Bon Marché d'un programme annuel de 150.000 logements sains et confortables à prix et loyers réduits.
- Aider massivement les collectivités locales -- départements et communes -- à réaliser leurs programmes de voirie et de drainage, d'adduction d'eau et d'irrigation, d'assainissement, d'électrification, de production et de distribution de gaz, de construction d'écoles et d'équipement sanitaire et sportif.
- Achever les grands triages de la S.N.C.F. en voie de réorganisation, développer la suppression des passages à niveau et l'électrification des chemins de fer, notamment de la ligne Paris-Lyon-Marseille.
- Développer l'équipement hydro-électrique du pays au rythme minimum de 3 milliards de kwh. nouveaux par an.

II. — DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS ET LES PRODUCTIONS DE PAIX.

La réalisation d'un tel programme de travaux d'intérêt national et la nécessité d'améliorer les niveaux de vie populaires, d'aider à l'équipement des pays d'Outre-Mer et d'assurer l'équilibre des échanges avec

l'étranger exigent que soient repris et réalisés dans les plus brefs délais la plupart des objectifs de production et d'investissement qui avaient été fixés par le plan de modernisation et d'équipement et dont la réalisation a été sabotée par l'intervention du plan Marshall. Il s'agit, notamment :

- De porter la capacité de production des houillères à 65 millions de tonnes par an, de reprendre l'exploitation des mines et carrières fermées en application des plans Marshall et Schuman et de développer au maximum des besoins de la sidérurgie, la cokéfaction des charbons du bassin lorrain ;
- De concentrer tous les efforts de l'industrie des carburants sur les recherches et l'exploitation des ressources de la Métropole et des pays d'Outre-Mer, en résistant aux pressions expansionnistes du capitalisme international, notamment des monopolistes américains et en écartant toute forme d'exploitation colonialiste des peuples des pays d'Outre-Mer ;
- D'entreprendre la construction des grandes cimenteries initialement prévues par le plan de modernisation et d'équipement ;
- De réaliser, ou même d'élargir, les objectifs initialement prévus pour les industries de la sidérurgie, des constructions navales, du tube d'acier, du matériel de forage, du matériel ferroviaire, de la machine-outil, du matériel agricole, du matériel électrique, du matériel textile, du petit outillage et des ustensiles ménagers ;
- De réaliser l'objectif de production de 500.000 tonnes d'azote par an en vue de satisfaire aux besoins de l'agriculture ;
- de donner à l'industrie du cuir un outillage moderne lui permettant de satisfaire le marché intérieur et d'exporter substantiellement ;
- De développer l'industrie du film et de libérer le cinéma français des entraves américaines qui l'étouffent actuellement.

Il s'agit, en outre, d'opposer à la politique de sabotage de l'école laïque, non seulement la construction massive d'écoles mais aussi la réforme démocratique de l'enseignement selon le projet Langevin-Wallon, notamment en ce qui concerne le développement de la formation professionnelle et l'octroi du présalaire aux étudiants. Il s'agit, enfin, de développer systématiquement la recherche scientifique et technique dans tous les domaines, y compris celui de l'énergie atomique, en vue des seules applications pacifiques et de la lutte contre les fléaux sociaux : cancer, tuberculose, etc...

III. — AIDER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PAYS D'OUTRE-MER.

Dans ce domaine également, la C.G.T. se prononce pour le retour aux objectifs du premier plan de modernisation et d'équipement, mais sous réserve que ces objectifs soient précisés pour chaque pays d'Outre-Mer par des représentants authentiques des populations autochtones. Sur ces bases, une France démocratique se devrait d'offrir son concours technique, industriel et financier aux pays d'Outre-Mer en vue de la réalisation des travaux et des équipements industriels et sociaux qui leur permettraient de sortir de

l'état économique et social arriéré que leur impose la domination colonialiste.

Un tel concours créerait les conditions d'une collaboration amicale avec les peuples de ces pays dans le respect de l'indépendance nationale de chacun.

IV. — REALISER L'EQUILIBRE DES ECHANGES AVEC L'ETRANGER.

La C.G.T. préconise une politique diamétralement opposée à celle qui est actuellement suivie, une politique tendant à réaliser l'équilibre des échanges extérieurs :

- Par le rétablissement des contingents d'importation dans les secteurs souffrant de la crise et du chômage et par l'importation prioritaire des matières premières et des biens d'équipement d'intérêt national ;
- Par la mise en pratique de la politique économique indiquée ci-dessus à l'égard des pays d'Outre-Mer ;
- Par le rétablissement et l'intensification des échanges avec l'Union Soviétique, les démocraties populaires et la Chine ;
- Par la réduction des importations de la zone dollar au niveau des recettes en dollars des exportations et du tourisme ;
- Par le développement prioritaire des exportations de produits fabriqués, celles de matières premières devant être simultanément réduites ;
- Par le resserrement des contrôles du Commerce Extérieur, des changes et des mouvements de capitaux.

V. — JUGULER L'INFLATION, ASSAINIR LES FINANCES PUBLIQUES ET GARANTIR LA STABILITE DU FRANC.

Au programme triennal de 2.000 milliards de dépenses militaires s'ajoutant aux 600 milliards de dépenses annuelles actuelles, au prix notamment d'une réduction draconienne des dépenses d'investissement (900 milliards par an), à ce programme d'armement générateur d'inflation et d'une politique financière encore plus réactionnaire, le C.C.N. oppose un programme de reconstruction et d'investissements nets de l'ordre de 5.000 milliards, y compris les investissements privés et l'équipement des pays d'Outre-Mer. Il affirme la nécessité et la possibilité de réaliser un tel volume d'investissements en très peu d'années, sans appel aux capitaux étrangers et sans inflation, mais sous les conditions suivantes :

- Supprimer les dépenses de la guerre au Viet-Nam en évacuant le corps expéditionnaire, et réduire massivement les autres dépenses militaires actuelles, y compris les dépenses de police ;
- S'opposer au réarmement de l'Allemagne de l'Ouest et à la fabrication d'armements dans ses usines métallurgiques et chimiques et exiger au contraire le paiement des réparations sacrifiées par nos gouvernants à la fabrication de matériel de guerre ;

— Réaliser la réforme fiscale sur les bases démocratiques proposées depuis plus de 3 ans dans un projet de la C.G.T. ;

— Réserver toutes les possibilités de financement par l'Etat à ses investissements propres et à la reconstruction, ainsi qu'à l'aide aux investissements des pays d'Outre-Mer, des collectivités locales et des Offices Publics d'Habitations à Bon Marché, ces derniers devant bénéficier, en outre, d'un dégrèvement fiscal total et du placement obligatoire d'une partie des réserves des Compagnies d'Assurances ;

— Faciliter le financement des investissements des industries nationalisées en alignant leurs prix de vente aux industriels sur l'indice général des prix de gros des produits industriels, sans majorer les prix et tarifs domestiques, ni les tarifs voyageurs ;

— Limiter les bénéfices distribués par les entreprises, contrôler les provisions et réserves constituées en fait par les bénéfices non distribués et imposer la souscription de leurs excédents aux emprunts émis pour financer des investissements d'intérêt national.

La réalisation d'un tel programme économique de paix exige, à l'évidence, la cessation de la sale guerre du Viet-Nam, avec le retrait du corps expéditionnaire, et la dénonciation de tous les traités qui, de l'Accord bilatéral franco-américain jusqu'au Pacte Atlantique, ont aliéné l'indépendance nationale et précipité la France dans les voies de la crise, de l'économie de guerre et de la guerre.

Elle exige aussi que soient entièrement satisfaites les légitimes revendications de la classe ouvrière, tant en ce qui concerne l'augmentation des salaires dans le cadre de la semaine légale de 40 heures, avec la garantie de l'échelle mobile et la suppression des abattements de zone et des abattements d'âge, qu'en ce qui concerne l'amélioration de la Sécurité Sociale et la gratuité des soins.

A l'inverse, la propagande et l'action, pour la réalisation d'un tel programme, doivent puissamment soutenir le double combat des travailleurs pour leurs revendications et pour la paix.

Le C.C.N. appelle toutes les organisations confédérées à étudier et à populariser le programme économique de la Confédération Générale du Travail, et à le porter directement devant les travailleurs, à le mettre en discussion, à le compléter et à le préciser dans toutes les entreprises, dans toutes les localités — en soutenant les projets de collectivité locales — et dans toutes les industries placées dans l'étau de la crise et de la préparation à la guerre. Sous l'impulsion des organisations confédérées, chacun de ces secteurs économiques doit être défendu contre l'étreinte mortelle qui le menace et devenir un bastion de la lutte pour la paix et pour le progrès économique et social.

Le C.C.N. appelle toute la population laborieuse, les paysans travailleurs, les commerçants honnêtes, les artisans et les producteurs indépendants, tous ceux qui n'ont rien gagné du fait de la politique marshalienne et qui ont tout à perdre dans l'aventure belliste, à s'unir autour de ces bastions de la classe ouvrière et à se joindre à ses syndicats pour faire prévaloir, dans l'union la plus large, le programme de paix et de progrès économique et social proposé par la Confédération Générale du Travail.

Note Importante

concernant la SÉCURITÉ SOCIALE



Nous avons le plaisir d'annoncer la parution d'ici quelques jours du premier numéro du

Bulletin Spécial de la C. G. T. sur la Sécurité Sociale

Il sera adressé aux Unions Départementales et aux Fédérations.

La diffusion des premiers numéros devra être assurée par le canal de nos Unions Départementales :

- a) A tous les administrateurs de Caisses (Caisse Primaire, Caisse Régionale, Invalidité et Vieillesse, Caisse d'Allocations Familiales) et membres des Comités Techniques ;
- b) A toutes les Unions locales.

La C.G.T. organisera ultérieurement la diffusion directe aux intéressés, en particulier dès qu'elle possèdera les noms et adresses des administrateurs de Caisses, des responsables des diverses Commissions de la Sécurité Sociale.

Ce premier numéro donnera les premières indications indispensables sur les problèmes immédiats suivants :

1° L'Assemblée Générale de la F.N.O.S.S. (en novembre 1950) :

- a) Les honoraires médicaux,
- b) La situation financière de la Sécurité Sociale,
- c) La revendication de la C.G.T. ;

2° Le Contentieux de la Sécurité Sociale. (Commissions de Première Instance et d'Appel régionales).

De plus, la C.G.T. a décidé d'éditer une petite brochure sur : **LES COMITES TECHNIQUES (Accidents du Travail) REGIONAUX ET NATIONAUX, fournissant à tous les militants intéressés les renseignements indispensables à la mise en place immédiate de ces importants organismes.**

Cette brochure sera adressée gratuitement à tous les intéressés.

D'ores et déjà, nous signalons qu'elle traite d'un problème de la plus grande importance qui nécessite une prise de position rapide, en particulier de toutes les U.D., sièges des Régions de la Sécurité Sociale.

